

Un défi d'avenir

Jacques Dalibard

Numéro 24, été 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18642ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dalibard, J. (1984). Un défi d'avenir. *Continuité*, (24), 6–6.

UN DÉFI D'AVENIR

La Commission royale sur l'avenir économique et les perspectives de développement du Canada, appellation officielle de la Commission MacDonald, a été créée l'an passé. La principale prescription de son mandat est d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne.

possibles. La Commission tiendra cette année une deuxième série d'audiences afin d'approfondir les problèmes qui lui ont été exposés et de solliciter l'aide du public pour trouver des solutions.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (FCPP) a présenté un mémoire à la Commission MacDonald en octobre dernier.

attirer l'attention de la Commission sur le stock gigantesque de bâtiments construits depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

EXPLOITER LES RESSOURCES EXISTANTES

La fin de la guerre, l'explosion de la natalité et l'arrivée massive d'immigrants ont contribué à

riaux de construction. Nous ne pouvons pas nous permettre de reconstruire nos villes à chaque génération.

Le terme magique de «nouvelles mises en chantier», symbole de prospérité, ne devrait plus avoir la même signification dans l'avenir. De vastes surplus d'espace commercial ont été constatés à Vancouver, Calgary et Winnipeg cette année. Cela tient à ce que, depuis quelque temps, le rythme de croissance des nouvelles constructions au Canada dépasse celui de la croissance de la population.

Nous pensons qu'un problème majeur pourrait éventuellement surgir d'ici 25 ou 30 ans quand le stock de bâtiments construits dans les quelques trente dernières années aura soudainement besoin d'attention. Cette masse de bâtiments fait partie intégrante de l'identité et du patrimoine canadiens.

DES RECOMMANDATIONS

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a présenté les recommandations suivantes à la Commission MacDonald. Le gouvernement canadien devrait:

- adopter une politique nationale qui reconnait le changement progressif dans le domaine de l'environnement bâti comme une politique valable sur le plan économique et social;
- adopter des mesures qui incitent nos institutions financières à soutenir la remise en état des bâtiments;
- ajuster tous les mécanismes de contrôle gouvernementaux dans le domaine de la construction en vue d'encourager la saine gestion de l'environnement bâti.

Nous ne pouvons certes prédire l'apparence physique du Canada en l'an 2000. En revanche, nous pouvons partager notre vision du futur avec la Commission MacDonald en espérant que la prochaine génération héritera d'un environnement bâti qu'elle saura apprécier. ■

Jacques Dalibard

6



LES AUDIENCES

L'automne dernier, elle a tenu des audiences à travers le Canada pour définir les problèmes qui risquent de se poser et les choix que nous aurons à effectuer; elle vient maintenant de publier un document récapitulatif et de nous faire part de ses premiers avis sur les solutions

Qu'advient-il de notre patrimoine architectural dans les prochaines décennies? Voilà la question au centre de nos préoccupations et sur laquelle nous voulions faire réfléchir la Commission.

Bien entendu, le sort de nos bâtiments des XVIII^e et XIX^e siècles et du début du XX^e, nous intéresse au plus haut point. Cependant, nous avons souhaité

créer un important manque de logements. Nous croyons que l'investissement massif dans la construction de 1950 à la fin des années soixante-dix devrait être reconnu comme une ressource importante et gérée comme tel. Il s'agit là en effet de l'investissement le plus important des Canadiens. Cela représente des milliards de dollars et des millions de tonnes de maté-